

Image not found or type unknown



Garde d'un enfant après décès des 2 parents

Par **claudio**, le **11/06/2009** à **17:57**

Bonjour,
Mon conjoint et moi, avons un enfant, et si par malheur il nous arriver de décéder tous les deux, nous voudrions confier notre enfant à sa marraine, celle-ci n'a aucun lien familiale, c'est notre meilleure amie et c'est la seule qui connaît notre enfant depuis sa naissance.
Nous voudrions qu'elle le garde près d'elle si donc nous n'étions plus là pour lui.
Existe-t il une solution, testament, soucin.....??????
Merci d'avance